

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, Le Vingt Trois Janvier à 20 Heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune de Genouillé s'est réuni en session ordinaire, sous la
présidence de M. Jean-Guy VALETTE, Maire

Convocation : 14 Janvier 2025

Nombre de membres

En exercice	13
Présents	12
Votants	13
Excusés	1

Présents BOLLE Marie-Claire, BRETON Marc, CLEMENT Julien, GAUDIN Loïc, GIRAUD Patrice,
LUQUIAU Christophe, MASSON Dany, MORIN Jacques, MORISSET Florian, NIQUET Sandra,
TEXERAUD Patrice, VALETTE Jean-Guy.

Excusés : CHAUVEAU Philippe

Pouvoirs : Philippe CHAUVEAU a donné pouvoir à Marie-Claire BOLLE

Secrétaire de séance : LUQUIAU Christophe

DÉLIBÉRATION N°2025-07. Réfection peinture bâtiments communaux

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- donne son accord pour la réalisation du projet de la réfection de la peinture intérieure dans la salle des fêtes (salle , cuisine, couloir, salle de stockage , sanitaires.) et de différents locaux.
- accepte le devis de l'entreprise Maignant pour un montant de 19 152.89 € HT soit 22 983.48 € ttc.
- Sollicite auprès du Département de la Vienne une subvention dans le cadre du programme ACTIV.
- Autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.

Le secrétaire de séance
Christophe LUQUIAU

Pour extrait conforme au registre,
A Genouillé, le 24 janvier 2025
Le Maire
Jean-Guy VALETTE



AR Prefecture

086-218601045-20250123-D07_2025-DE
Reçu le 28/01/2025